



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mai 2018, a adopté le règlement numéro 608-1.

Le règlement numéro 608-1 vise à modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 608, afin :

De modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidences de tourisme*.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 22 juin 2018, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau ainsi que dans le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 18 juillet 2018.

(signé) Lucien Ouellet

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint